

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – février 2018

SOMMAIRE

FOCUS

- *Premier Forum économique franco-italien Confindustria-MEDEF les 25 et 26 janvier à Rome*

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- *La Commission européenne a relevé ses prévisions de croissance pour l'Italie à +1,5% en 2018*
- *La croissance italienne s'établit à +0,3% au 4^{ème} trimestre 2017*
- *La population italienne continue de diminuer, ainsi que la part de la population active*
- *L'immense majorité des entreprises italiennes cotées reste détenue par des familles*

SECTEUR FINANCIER

- *La Commission d'enquête sur les banques a remis des propositions très consensuelles*
- *Les banques italiennes poursuivent la cession des créances douteuses*

LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

TABLEAU DE BORD

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	4 ^e trim. 2017	+1,6% ^p	→	Inflation IPCH (g.a.)	janv. 2018	+1,1%	→
Taux de chômage	déc. 2017	10,8%	→	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	janv. 2018	+0,7%	→
Taux de chômage des jeunes	déc. 2017	32,2%	→	Production industrielle (g.a.)	déc. 2017	+3,9%	↗

Source : données ISTAT

FOCUS

Premier Forum économique franco-italien MEDEF-CONFINDUSTRIA

Le premier Forum économique franco-italien CONFINDUSTRIA-MEDEF s'est tenu les 25 et 26 janvier à Rome avec la participation des ministres chargés de l'économie des deux pays (M. Bruno Le Maire, M. Pier-Carlo Padoan et M. Carlo Calenda). Il s'agissait pour les confédérations patronales des deux pays de structurer leurs relations institutionnelles autour d'un évènement fondateur qui se tiendra désormais chaque année.

L'évènement a donné lieu à la signature, au palais Farnèse et en présence du Président du conseil des ministres Paolo Gentiloni, d'une Déclaration commune signée par les présidents des confédérations professionnelles – M. Pierre Gattaz pour le MEDEF, M. Vincenzo Boccia pour la Confindustria et M. Luigi Abete pour la FeBAF-, appelant en particulier à l'accélération de l'intégration économique européenne et au renforcement de la zone euro. En parallèle, Sciences Po Paris et l'Université LUISS ont acté la mise en place d'une plateforme de partenariat comprenant la création d'un think-tank sur la relation bilatérale franco-italienne.

Ce Forum a eu un fort retentissement médiatique, s'inscrivant pleinement dans l'agenda bilatéral franco-italien, alors que s'engage la préparation du Traité du Quirinal.

CONJONCTURE ECONOMIQUE

La Commission européenne a relevé ses prévisions de croissance pour l'Italie à +1,5% pour 2018

Dans le cadre du Semestre européen, la Commission européenne a publié le 7 février ses [prévisions économiques d'hiver 2018](#). Selon ces prévisions, la croissance en volume de la zone euro sera de +2,4% en 2017, 2,3% en 2018 et +2,0% en 2019.

Pour l'Italie, la Commission maintient sa prévision de croissance pour 2017 à +1,5% mais relève de +0,2 point ses prévisions pour 2018, à +1,5%, et pour 2019, à +1,2%. En 2018, la croissance continuerait à être tirée par les exportations et, en interne, par les investissements, avec les mesures fiscales reconduites ou introduites par la loi de finances pour 2018. La consommation privée demeurerait modérée mais stable, soutenue par la hausse des salaires des secteurs public et privés et par la croissance de l'emploi.

La croissance italienne s'établit à +0,3% au 4^{ème} trimestre 2017

Selon les [premières estimations de l'ISTAT \(14 février\)](#), la croissance du PIB réel italien s'est poursuivie au 4^{ème} trimestre 2017, à un taux de +0,3% par rapport au trimestre précédent et de +1,6% par rapport au 4^{ème} trimestre 2016 (après +0,4% et +1,7% au 3^{ème} trimestre 2017). La croissance trimestrielle a été tirée tant par la demande interne que par la demande extérieure, et d'un point de vue sectoriel, par l'industrie et les services.

Cette croissance est deux fois plus faible que celle de la zone euro (+0,6% au 4^{ème} trimestre par rapport au trimestre précédent), de l'Allemagne (+0,6%), de la France (+0,6%) et de l'Espagne (+0,7%), [selon Eurostat](#).

Les résultats des comptes nationaux annuels italiens pour 2017 seront publiés le 1^{er} mars prochain.

La population italienne continue de diminuer, ainsi que la part de la population active dans la population totale.

Au 1^{er} janvier 2018, la population italienne s'établit à 60,494 millions d'habitants, en réduction de -1,6 pour mille par rapport à l'année précédente ([source ISTAT](#)). Le nombre de naissances a atteint un nouveau minimum historique (464 000, soit -2% par rapport à 2016) et le solde naturel est négatif à un plus bas historique (-182 600). Le nombre moyen d'enfants par femme demeure inchangé (1,34).

Le solde migratoire est positif et en augmentation pour la deuxième année consécutive (+184 000 après +144 000) en raison d'une forte augmentation de l'immigration (+12%) quand l'émigration a diminué pour la première fois depuis 2008 (-2,6%). Le nombre d'acquisitions de la nationalité italienne continue à augmenter (224 000 en 2017, soit +22 000 par rapport à 2016). Selon l'ISTAT, le Brexit pourrait expliquer l'accroissement du solde migratoire en renforçant l'attractivité des autres pays européens, dont l'Italie.

Le vieillissement de la population se confirme. L'âge moyen de la population italienne a progressé à 45,2 ans au 1^{er} janvier 2018 (44,9 ans en 2017). La part de la population active continue à se réduire (64,1%, soit -0,1 point sur un an) essentiellement en raison de la diminution de la part de la population âgée de moins de 40 ans, alors que les personnes âgées de plus de 65 ans représentent désormais 22,6% de la population (+0,3 point). L'espérance de vie reste globalement stable (80,6 ans pour les hommes et 84,9 ans pour les femmes).

La grande majorité des entreprises italiennes cotées restent détenues par des familles

Selon le rapport de la Consob sur la gouvernance des sociétés cotées italiennes en 2016, le capitalisme italien reste dominé par les dynasties entrepreneuriales et les entreprises publiques. Plus des trois cinquièmes des entreprises cotées sont détenues par des familles, soit 146 sociétés dont 96 relèvent du secteur industriel. Pour autant, ce sont l'Etat et les collectivités locales italiennes qui détiennent, avec 21 sociétés, la part plus importante en capitalisation boursière, avec près de 36% du total. Enfin, 41 sociétés représentant 26,5% de la capitalisation boursière totale ne sont pas contrôlées (sociétés coopératives, ou non contrôlées par un unique actionnaire ou un pacte d'actionnaire).

Qui contrôle les sociétés cotées à la bourse de Milan (fin 2016)	Nombre de sociétés détenues	en pourcentage du nombre	en valeur (capitalisation boursière)
Familles	146	65,3%	33,3%
Etat et collectivités locales	21	9,1%	35,9%
Institutions financières	10	4,3%	0,8%
Mixte	12	5,2%	3,6%
Non contrôlées	41	17,8%	26,5%

SECTEUR FINANCIER

La Commission d'enquête sur les banques a remis des propositions très consensuelles

La commission d'enquête sur les banques, mise en place à l'été 2017 a débuté ses travaux tardivement, puisque les auditions n'ont commencé que mi-octobre. Le contexte politique pré-électoral et la controverse politique à l'initiative de M. Renzi qui a entouré le renouvellement du gouverneur Visco à la tête de la banque d'Italie, laissaient présager des conclusions prudentes.

Pour autant, après 43 auditions et 155 heures de séance, la Commission a remis un rapport volumineux qui revient sur les causes des crises des banques italiennes, mais qui permet également d'en relativiser l'importance. Ainsi, le gouverneur Visco a souligné lors de son audition, que l'Etat italien est nettement moins intervenu en soutien financier des banques que ne l'ont fait d'autres Etats européens. Selon lui, à la fin 2016, l'impact sur les finances publiques des interventions de l'Allemagne en faveur de son secteur bancaire national était de 227 Md€ soit 7,2% du PIB, celles du Royaume-Uni de 101 Md€ soit 4,3% du PIB, celles de l'Irlande de 58 Md€ soit 22% du PIB, celles de l'Espagne de 52 Md€ soit 4,6% du PIB, celles de l'Autriche de 33 Md€ soit 9,5% du PIB et celles des Pays-Bas de 23 Md€ soit 3,2% du PIB, la moyenne des interventions en zone euro se situant 4,5% du PIB. Le montant des interventions étatiques italiennes est actuellement estimé à 13 Md€ soit 0,8% du PIB, même si le rapport souligne que ce chiffre pourrait être sous-estimé.

Le rapport de la Commission souligne que la faiblesse de la gouvernance est un des facteurs à l'œuvre dans toutes les crises étudiées en détail. Elle fait également le constat de défaillances institutionnelles, notamment dans la transmission de l'information entre les autorités de supervision, à savoir la banque d'Italie et la Consob (l'autorité des marchés financiers).

La Commission tire de ces constats les propositions suivantes (adoptées à 19 voix pour, 15 contre et 6 abstentions) : 1- renforcer l'action de la supervision bancaire, notamment en ce qui concerne la protection des épargnants, 2- renforcer les pouvoirs d'investigation de la Banque d'Italie, notamment en lui permettant de recourir à la police judiciaire, 3- renforcer les pouvoirs de la Consob, notamment en ce qui concerne la détermination du seuil minimum des instruments financiers risqués, 4- garantir un meilleur échange d'information entre la Banque d'Italie et la Consob via la transmission systématique des rapports d'inspection, 5- renforcer les critères d'admission des candidats aux conseils d'administration des banques, 6- créer une structure de défaillance (*bad bank*) publique, 7- renforcer les règles déontologiques limitant la mobilité entre banques contrôlées et autorités de contrôle, 8- mettre en place un modèle de supervision intégré, comprenant également l'autorité de supervision des assurances, 9- réformer le droit pénal afin de prendre en compte de nouveaux types

d'infractions et de renforcer la compétence territoriale, et enfin, 10- simplifier les prospectus financiers.

Les banques italiennes poursuivent la cession des créances douteuses

Pressées par l'autorité de supervision européenne, les banques italiennes poursuivent les ventes de créances détériorées (*Non performing loans- NPL*). Après l'annonce par la banque Intesa San Paolo, qui gérait jusqu'alors ses créances douteuses *in house* au sein d'un département dédié, d'un revirement de stratégie et de la cession d'une partie importante de ses créances douteuses, c'est au tour d'UBI Banca d'annoncer la cession d'un important portefeuille de créances non performantes. Le groupe, qui a fait état pour l'année 2017 d'un bénéfice net de 690,6 M€ a annoncé lors de la publication des résultats l'objectif d'atteindre un ratio de NPL brut inférieur à 10% entre 2019 et 2020, en fonction des conditions de marché, au moyen de la cession d'un portefeuille important de créances détériorées.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guïtton

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigé par : Béatrice Di Piazza, Cécile Tassin, Capucine Louis
Coordonné par : Federica Mercanti
Revue par : Arnaud Guigné

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional